



Dépôt d'un instrument parlementaire

Motion 2026-GC-157

Accès gratuit aux protections menstruelles dans les établissements publics et autres lieux ouverts au public

Auteur-e-s :	Savary Daniel, Lepori Sandra
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	12.06.2026
Développement :	12.06.2026
Transmission au Conseil d'Etat :	12.06.2026

Dépôt et développement

L'accès aux protections menstruelles est un besoin fondamental pour toutes les personnes concernées, au même titre que le savon ou le papier hygiénique. Aussi, cette motion demande de rendre obligatoire la mise à disposition gratuite de protections menstruelles dans tous les établissements publics ainsi que dans les autres lieux ouverts au public dans le canton de Fribourg.

Ce nouveau service ne doit pas générer des charges trop lourdes pour les exploitants. Afin de les soutenir dans cette nouvelle offre, les taxes d'exploitation des établissements publics ou autres contributions concernant les lieux ouverts au public peuvent être réduites ou supprimées.